Contrat relatif au programme d'assistance SÉCURIZONE^{MD} 2.0

Assistance en cas de vol et fraude d'identité



Vous pouvez annuler ce contrat sans frais ni pénalité, pour n'importe quelle raison, pendant une période de 7 jours après la réception du contrat. Les frais raisonnables de restitution des biens faisant l'objet du contrat seront alors assumés par le commerçant*.



Service téléphonique du programme

(24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

1 888 535-0510 514 871-8360 (frais virés acceptés)

Table des matières

	ssistance contre le risque de voi et fraude d'identité	05
>	Description du service	05
>	Inclusions	06
>	Clauses particulières et exclusions	06
Α	ssistance rétablissement de l'identité	07
>	Description du service	07
>	Inclusions	07
>	Clauses particulières et exclusions	08
Α	ssistance vol ou perte de cellulaire	09
>	Description du service	09
>	Clauses particulières et exclusions	09
	Assistance vol ou perte de cartes inancières ou d'identité	10
>	Description du service	10
>	Inclusions	10
>	Clauses particulières et exclusions	10
	Assistance validation et correction lu dossier de crédit	11
>	Description du service	1
s	ervices aux voyageurs	12
>	Description du service	12
>	Inclusions	
>	Clauses particulières et exclusions	13
le.	oformations gánáralos	1/

04 Contrat relatif au programme d'assistance SÉCURIZONE^{MD} 2.0



Le programme d'assistance SÉCURIZONE^{MD} 2.0 (*le programme*) est composé de plusieurs services pour prévenir ou intervenir en cas de vol et fraude d'identité.

Ces services sont fournis par Axa Assistance inc. (le fournisseur ou nous), et BNC Assistance inc. (BNC Assistance) en fait la promotion.
Le programme est offert aux résidents canadiens seulement.

Le programme vous est offert selon les modalités suivantes.

Assistance contre le risque de vol et fraude d'identité

Description du service

Évaluation du risque

Répondez au questionnaire interactif en ligne sur le site **bncsecurizone.ca**. Une fois le questionnaire rempli, *nous* évaluerons votre degré d'exposition au risque. Ce questionnaire en ligne pourrait cibler, entre autres, les domaines suivants:

- > protection de votre ordinateur et accès Wi-Fi;
- > gestion de vos courriels;
- vos numéros d'identification personnels (NIP);
- y vos cartes de crédit et de débit;
- votre navigation dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.).

Selon les résultats obtenus, *nous* vous proposerons une liste d'actions à prendre afin d'améliorer votre sécurité.

Assistance prévention du vol et de la fraude d'identité

Communiquez avec l'un de nos agents; il vous aidera à obtenir de l'information – aussi bien pour Internet que dans la vie courante –, et vous indiquera les meilleures pratiques à adopter pour améliorer votre protection.

Assistance juridique

Nos avocats sont disponibles pour vous donner de l'information d'ordre légal sur le vol et la fraude d'identité. Ils vous expliqueront la loi dans un langage clair afin de vous aider à bien comprendre vos droits. Ils seront aussi en mesure de vous fournir les références nécessaires et de vous diriger vers les ressources appropriées.

Vous bénéficiez d'un nombre d'appels illimité avec notre assistance juridique.

Inclusions

- Nos agents et nos avocats sont disponibles du lundi au vendredi (sauf les jours fériés de la province de Québec), entre 9 h et 16 h 45, pour répondre à vos questions.
- Les consultations avec nos agents et nos avocats n'impliquent aucune limite de temps. Une prise de rendez-vous dans un délai de 24 heures pourrait cependant être nécessaire pour parler avec un agent ou un avocat.

- Le questionnaire interactif en ligne ne peut être reproduit sans l'autorisation de BNC Assistance.
- Les résultats de l'évaluation et les conseils vous sont remis à titre informatif seulement et n'engagent pas la responsabilité de BNC Assistance, du fournisseur et de leurs agents et avocats.
- Le contenu du questionnaire et les résultats de l'évaluation peuvent faire l'objet d'une révision par BNC Assistance et le fournisseur à leur entière discrétion.
- Les avocats fournissant l'assistance juridique ne peuvent en aucun cas vous représenter ou s'immiscer dans votre dossier
- Plan familial uniquement: questionnaire interactif
 en ligne et services accessibles à votre conjoint et
 vos enfants à charge de moins de 24 ans vivant
 sous le même toit (les dépendants).

Assistance rétablissement de l'identité

Description du service

Si un événement met votre identité en danger, *nous* vous aiderons dans vos démarches auprès des institutions et organismes suivants:

- service de police local;
- > Centre d'appel antifraude du Canada (CAFC);
- institutions émettrices de cartes de crédit et sociétés financières:
- sociétés de service public (Postes Canada, compagnies de téléphone, câblodistributeurs, etc.);
- fournisseurs de services et organismes gouvernementaux;
- > bureaux de crédit (Equifax et TransUnion).

Notre service inclut aussi une assistance pour vous aider à rétablir vos pièces d'identité (passeport, permis de conduire, etc.).

Nos avocats pourront fournir, à votre demande ou sur recommandation d'un agent, toute l'information légale nécessaire dans le cadre d'un vol ou d'une fraude d'identité. Ils vous expliqueront la loi dans un langage clair afin de vous aider à bien comprendre vos recours.

Inclusions

- Le service téléphonique du programme est accessible 24 heures sur 24, et ce, 365 jours par année, partout dans le monde.
- Nos agents et nos avocats seront disponibles du lundi au vendredi (sauf les jours fériés de la province de Québec), entre 9h et 16h45, pour vous assister et répondre à vos questions.
- > Une prise de rendez-vous dans un délai de 24 heures pourrait être nécessaire pour parler avec un agent, un spécialiste en crédit ou un avocat.

- Certaines activités nécessiteront l'implication directe de l'adhérent pour des raisons de sécurité et pour se conformer aux exigences des organisations et compagnies impliquées (ministères, sociétés d'État, compagnies privées, etc.).
- Les avocats fournissant l'assistance juridique ne peuvent en aucun cas vous représenter ou s'immiscer dans votre dossier.
- Les cartes prépayées sont exclues du programme (cartes téléphoniques, cartes-cadeaux, cartes de fidélité, etc.).
- Plan familial uniquement: service accessible à votre conjoint et à vos dépendants.
- Le service d'assistance rétablissement de l'identité ne couvre que les documents d'identité ou financiers essentiels émis par des institutions canadiennes tels que:
 - passeport, visa canadien, carte de résidence permanente canadienne;
 - permis de conduire canadien;
 - cartes de crédit et cartes de débit de comptes bancaires canadiens.

Assistance vol ou perte de cellulaire

Description du service

Nous prenons les mesures nécessaires, si elles sont permises par votre fournisseur de service cellulaire, pour:

- > interrompre le service de votre cellulaire;
- supprimer à distance les informations confidentielles de votre cellulaire

Clauses particulières et exclusions

- Certains fournisseurs de service cellulaire exigent que leur client soit impliqué lors de la demande d'interruption du service cellulaire.
- Dans de tels cas, l'agent vous assistera et vous permettra d'entrer en communication avec votre compagnie de téléphonie.
- Le service ne couvre que des téléphones couverts par des compagnies canadiennes de téléphonie.

Plan familial uniquement: service accessible à votre conjoint et à vos dépendants.

Assistance vol ou perte de cartes financières ou d'identité

Description du service

Nous vous assistons dans l'annulation de vos cartes de crédit, cartes de débit et pièces d'identité. Nous vous guiderons dans le rétablissement des cartes financières et documents d'identité et vous faciliterons l'accès aux services d'un bureau de crédit (s'il est recommandé par l'agent).

Inclusions

- L'accès aux services d'un bureau de crédit (s'il est recommandé par l'agent).
- > Une prise de rendez-vous dans un délai de 24 heures pourrait être nécessaire pour parler avec un agent, un spécialiste en crédit ou un avocat du fournisseur.

- Certaines activités nécessiteront des actions directes de votre part pour des raisons de sécurité et hors du contrôle du fournisseur.
- Les cartes prépayées sont exclues (cartes téléphoniques, cartes-cadeaux, cartes de fidélité, etc.).
- Plan familial uniquement: service accessible à votre conjoint et à vos dépendants.

- L'assistance en cas de vol ou de perte du portefeuille ou du sac à main ne couvre que les documents d'identité et financiers essentiels émis par des institutions canadiennes tels que:
 - passeport, visa canadien, carte de résidence permanente canadienne;
 - permis de conduire canadien;
 - cartes de crédit et cartes de débit de comptes bancaires canadiens.

Assistance validation et correction du dossier de crédit

Description du service

Sur recommandation de l'agent spécialiste en crédit, une révision de votre dossier de crédit pourra être activée. L'objectif sera de vérifier si des transactions frauduleuses pouvant vous créer un préjudice ont été inscrites à votre dossier.

L'agent spécialiste en crédit vous assistera pour commander votre dossier de crédit auprès de l'une des deux principales agences d'évaluation du crédit canadienne. Il vérifiera ensuite avec vous son contenu pour détecter toute transaction erronée.

Si nécessaire, il vous assistera ensuite afin qu'une demande de correction soit déposée à l'agence d'évaluation du crédit.

Le but de cette assistance est de vous aider à apporter des corrections seulement en cas de transactions frauduleuses portées à votre dossier de crédit.

Services aux voyageurs

Description du service

Nos services aux personnes qui voyagent comprennent:

- l'organisation d'un transfert de fonds d'urgence à partir du compte de carte de crédit d'une personne que vous aurez préalablement désignée avec son accord:
- le remplacement de billets et de documents de voyage.

Inclusions

- L'assistance pour l'achat de billets d'avion, la réservation et le paiement d'une chambre d'hôtel, d'une location de voiture, etc., jusqu'à concurrence de 2 000\$ (ou selon la limite de la carte de crédit de la personne désignée, mais sans obligation monétaire de notre part).
- L'aide au remplacement de documents perdus ou volés: nous vous aidons à faire le nécessaire pour annuler, remplacer ou réémettre les documents perdus ou volés (passeport, visas, carte de résidence permanente, permis de conduire, cartes de crédit et cartes de débit de comptes bancaires canadiens).
- Le service de traduction: nous mettons à votre disposition (en cas de perte ou de vol de cartes d'identité ou de moyens de paiement) un service de traduction d'urgence par téléphone en plusieurs langues pour faciliter l'accès aux autorités compétentes.

- La valeur totale du transfert de fonds d'urgence ne peut pas dépasser 2 000 \$ par événement, incluant les frais de transfert et de conversion de devises, et est assujettie à la limite de crédit disponible.
- Le montant total du transfert et tous les frais applicables seront portés sur une carte de crédit valide d'une personne connue par vous, et désignée par vous, après l'obtention de l'autorisation dûment signée par le titulaire de la carte de crédit sur le formulaire prévu à cet effet au moment de la demande
- Vous ne recevrez pas le transfert tant que le montant n'aura pas été prélevé de la carte de crédit du tiers.
- Le transfert de fonds d'urgence est autorisé dans les situations de vol, fraude ou perte de portefeuille.
- L'assistance remplacement de documents perdus ou volés ne couvre que les documents d'identité ou financiers essentiels émis par des institutions canadiennes tels que: passeport, visas, carte de résidence permanente canadienne, permis de conduire canadien, cartes de crédit et cartes de débits de comptes bancaires canadiens.
- Le service de traduction d'urgence se fait par téléphone seulement (en cas de perte ou de vol de preuves d'identité ou de moyens de paiement).
- Plan familial uniquement: service accessible à votre conjoint et à vos dépendants.

Informations générales

Frais mensuels

Les frais mensuels pour utiliser le programme sont indiqués dans le Sommaire de votre programme qui vous est remis. Ils sont débités directement de votre compte.

BNC Assistance peut augmenter ou changer les frais en tout temps (à son entière discrétion), en vous transmettant un préavis de 30 jours. Vous aurez le droit de mettre fin au programme sans frais si vous n'acceptez pas l'augmentation ou le changement aux frais

Modification des services

BNC Assistance peut modifier les services fournis au terme du programme en tout temps (à son entière discrétion), en vous transmettant un préavis de 30 jours. Vous aurez le droit de mettre fin au programme sans frais si vous n'acceptez pas la modification aux services

Durée du service et fin du contrat

Le programme entre en vigueur à la date indiquée au Sommaire de votre programme. BNC Assistance peut y mettre fin en tout temps. De même, vous pouvez annuler votre adhésion au programme en communiquant avec BNC Assistance au 1888 535-0510.

Collecte, utilisation et communication de renseignements personnels

Pour ouvrir et administrer votre programme et vous fournir les services auxquels vous avez adhéré, BNC Assistance et le fournisseur peuvent recueillir, utiliser et partager entre eux, ainsi qu'avec leurs mandataires et fournisseurs de services respectifs ou autres tiers, tels les agences d'évaluation du crédit, des renseignements à votre sujet, comme votre nom ou vos coordonnées

Ces renseignements peuvent également être utilisés et communiqués pour respecter des exigences légales et réglementaires ou tel que requis ou permis par la loi ou la réglementation. En outre, BNC Assistance et le fournisseur peuvent utiliser ces renseignements et les communiquer aux sociétés de leur groupe à des fins statistiques, légales ou réglementaires, pour gérer leurs risques et leurs opérations, ainsi que pour mettre vos renseignements à jour.

Vos renseignements peuvent être traités ou stockés à l'extérieur du Canada et assujettis aux lois de pays étrangers, dont les États-Unis.

Pour de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels et vos droits à cet égard, veuillez consulter la politique de confidentialité de *BNC Assistance* à l'adresse bncsecurizone.ca ou celle du *fournisseur* à l'adresse axa-assistance.ca.

Vous pouvez également formuler une demande écrite à:

BNC Assistance inc.

Officier d'accès aux renseignements personnels 1100, boul. Robert-Bourassa, 5º étage Montréal (Québec) H3B 2G7

Axa Assistance inc.

2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 1850 Montréal (Québec) H3A 2L8

Règlement des plaintes

Si vous désirez nous faire part d'une plainte, vous pouvez communiquer avec nous par écrit ou par téléphone:

BNC Assistance inc.

1100, boul. Robert-Bourassa, 5º étage

Montréal (Québec) H3B 2G7

Téléphone:

Sans frais: 1 888 535-0510 Montréal: 514 871-8360

Par courriel: nbcassistance@bnc.ca

Si nous ne sommes pas en mesure de traiter votre plainte dans un délai de 14 jours, celle-ci sera automatiquement prise en charge par notre Bureau de révision des plaintes clients. Si vous avez reçu une réponse dans le délai prescrit, mais que vous demeurez insatisfait, nous vous invitons à communiquer avec le Bureau de révision des plaintes clients:

Téléphone: 514 394-8655 ou 1 888 300-9004

Site Internet: bnc.ca

Courriel: revisionplainte@bnc.ca

Autres recours

ADR Chambers – Bureau de l'Ombudsman des services bancaires

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision du Bureau de révision des plaintes clients, ou si ce dernier n'a pas été en mesure de régler votre plainte dans un délai de 56 jours, vous pouvez vous adresser à notre organisme externe de traitement des plaintes:

C. P. 1006

31, rue Adelaide Est

Toronto (Ontario) M5C 2K4 Téléphone: 1800 941-3655 Télécopieur: 1877 803-5127

Site Internet: bankingombuds.ca Courriel: contact@bankingombuds.ca

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

En tout temps, si vous avez une plainte à formuler concernant un manquement possible aux dispositions visant les consommateurs, vous pouvez vous adresser à l'ACFC:

427, avenue Laurier Ouest, 6º étage Ottawa (Ontario) K1R 1B9 Téléphone: 1 866 461-2232 Site Internet: acfc-fcac.gc.ca

Pour tout savoir sur notre procédure de traitement des plaintes, veuillez consulter le bnc.ca. Visitez la section «À propos de nous» qui se trouve en bas de page puis sélectionnez la section «Résolution des insatisfactions».

31172-501 (2022/04)

••• Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

1888 535-0510

bncsecurizone.ca



© 2022 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

